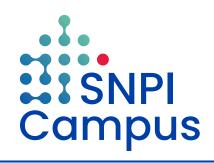
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE **(VAE)** 2024–2025

Licence professionnelle « Métiers de l'immobilier »



Établissement Privé d'Enseignement **Technique Supérieur**

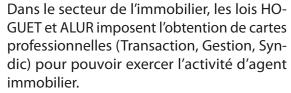


version 01/01/2024



Université de Rennes

Dispositif créé par la loi du 17 janvier 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet l'obtention d'un diplôme d'état par l'expérience. Ainsi, et jusqu'à la loi du 21 décembre 2022, toute personne cumulant 1 année d'expérience professionnelle dans son secteur est admissible à la VAE. La loi du 21 décembre 2022 a supprimé l'exigence d'une année d'expérience.



Dans ce cadre, la Licence Professionnelle « Métiers de l'Immobilier » permet l'obtention de ces cartes professionnelles.



PRÉREQUIS ET PUBLIC VISÉ

Tout professionnel cumulant une expérience dans l'immobilier (activité salariée ou indépendante au sein d'une agence immobilière).



COÛT ET FINANCEMENT

Pour financer votre accompagnement technique, vous avez la possibilité de faire une demande de prise en charge auprès de l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez.



+ frais d'inscription indicatifs à l'Université de RENNES (pour 2024: 1 000 € TTC)





Pour vous donner toutes les chances de réussite, SNPI Campus vous propose, en partenariat avec l'Université de RENNES, un accompagnement technique personnalisé.

OBJECTIFS

- Rédiger votre dossier d'admission auprès de l'organisme certificateur;
- Rédiger le mémoire suivant le référentiel de la certification visée;
- Préparer la soutenance du mémoire devant un jury composé d'universitaires et de professionnels immobiliers en exercice.



DURÉE

La formation qui prend la forme d'un accompagnement à la rédaction du mémoire se déroule en 16 séances minimales d'une durée de 8 heures.

L'accompagnement à la rédaction du mémoire représente une durée totale minimale de 128 heures réparties sur une période de 12 mois.

Le démarrage des promotions dépend du calendrier de l'Université de RENNES.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

→ 1^{èRE} ÉTAPE

Étude de faisabilité pédagogique et recevabilité administrative

Réception des candidatures par SNPI Campus, évaluation de la recevabilité de la demande au cours d'un entretien de motivation réalisé par le formateur ou les équipes pédagogiques de SNPI Campus.

La validation définitive de l'admission se fait auprès de l'Université de RENNES et SNPI Campus est le relais entre le candidat et l'Université. SNPI Campus accompagne le candidat dans ses démarches.

⇒ 2^{èME} ÉTAPE

Accompagnement technique

Accompagnement à la rédaction du mémoire et préparation à la soutenance au regard du référentiel de la certification préparée.

Cet accompagnement prend la forme de 16 sessions de regroupement étalées sur la durée totale d'accompagnement devant représenter 128 heures.

→ 3^{èME} ÉTAPE

Validation de la certification

La certification s'obtient auprès de l'organisme certificateur (Université de RENNES) par la soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'universitaires et de professionnels immobiliers en activité.



MÉTHODES MOBILISÉES

- Mise à disposition d'un formateur spécialisé;
- Mise à disposition d'un accès aux formations en ligne (FOAD) de SNPI Campus en lien avec le diplôme visé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats rédigeront leur mémoire en fonction des indications données par le formateur et leur expérience professionnelle. Une correction individualisée des mémoires en cours de rédaction sera effectuée pour chacun des candidats à la VAE, en fonction de leur avancement dans la rédaction.

L'évaluation en fin de parcours sera réalisée par le jury de l'Université de RENNES.



ACCESSIBILITÉ PSH

Cette formation est accessible aux personnes souffrant d'un handicap.

Pour toute demande ou besoin d'individualisation ou d'adaptation, nous vous remercions de contacter notre référent handicap : M. Olivier PARÉ, pare@snpi.fr



Établissement Privé d'Enseignement Technique Supérieur



- 26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS
- 01 53 64 91 80
- contact@snpicampus.fr
- www.snpicampus.fr



